



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 14/2014

le 29 octobre 2014

Concerne :

Budget 2015 du Fonds culturel Riviera.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2015 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^{ème} des communes partenaires (8 sur 10).

2. CADRE GÉNÉRAL

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003 suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la convention préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités.

3. FONCTIONNEMENT ET ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant. Depuis 2003, le



montant de la contribution est fixé à Fr. 48.-/habitant, dit montant pouvant être réévalué chaque année.

Durant la 1^{ère} législature de fonctionnement du fonds, soit 2003 - 2006, 11 institutions étaient bénéficiaires du fonds, ainsi que l'Agenda régional. Dès 2007, de nouvelles institutions ont été intégrées au fonds. La liste des institutions bénéficiaires en 2014 est la suivante :

Agenda Régional - Association des Musées de la Riviera - Cinérive / La Lanterne magique - Concours Clara Haskil - Festival Images - Fondation des Arts et Spectacles - Fondation de la Saison culturelle Montreux - Fondation Montreux Jazz 2 (MJF2) - Live in Vevey - Montreux Art Gallery (MAG) - Montreux Choral Festival - Montreux Comedy Festival - NED - Rocking Chair (RKC) - Semaine internationale de piano - Septembre Musical - Théâtre de l'Oriental - Théâtre de Poche La Grenette - Théâtre des TroisQuarts - Théâtre Montreux-Riviera.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au conseil administratif du fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux. En décembre 2014, le conseil administratif procédera donc à la répartition des subventions pour 2015.

4. BUDGET 2015

Il est proposé aux conseils communaux de maintenir le montant des cotisations à Fr. 48.- / habitant en 2015. La participation des communes a été estimée sur la base de la population au 31 décembre 2013, majorée de 0.5%, afin de tenir compte de manière prudente de la tendance démographique en cours.

Les revenus pour 2015 sont estimés à Fr. 3'712'608.-.

Le montant global des subventions 2015 aux institutions actuellement intégrées, comprenant l'adaptation des soutiens octroyés, est estimé à Fr. 3'630'000.-. Après déduction des frais d'administration et de gestion du fonds facturés par le Service des affaires intercommunales pour un montant forfaitaire de Fr. 35'000.-, ainsi qu'une réserve pour des soutiens ponctuels demandés en 2014 mais portant sur l'année 2015 de Fr. 25'000.-, il en résulte un solde disponible évalué à Fr. 22'608.-. Il est proposé d'attribuer ce solde aux soutiens ponctuels pour des anniversaires et aux aides à la création. Comme en 2014, le fonds se recentre sur sa mission première de soutien aux institutions régionales, tout en conservant la possibilité d'allouer des soutiens ponctuels dans la limite de ses disponibilités.



5. CONCLUSIONS

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :


Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- vu le préavis municipal N° 14/2014 du 29 octobre 2014 ;
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'adopter le budget 2015 du Fonds culturel Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic : Le secrétaire :



Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Official seal of the Municipality of La Tour-de-Peilz. The seal is circular and contains the text 'MUNICIPALITE DE LA TOUR-DE-PEILZ' around the perimeter. In the center is a shield with a crown on top, flanked by two figures, and the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' below it. The seal is partially obscured by the second signature.

Annexe : budget 2015

Adopté par la Municipalité le 29 septembre 2014



FONDS CULTUREL RIVIERA

PROJET DE BUDGET 2015

REVENUS

(fr. 48.-/hab. selon une projection linéaire de la population au 31.12.2014, sur la base de la population 2013 + 0.5%)

	Population au 31.12.2013	Population estimée au 31.12.2014 (+ 0.5%)	Montant à porter au budget 2015
Blonay	6'049	6'079	291'792.00
Chardonne	2'818	2'832	135'936.00
Corseaux	2'131	2'142	102'816.00
Corsier	3'300	3'317	159'216.00
Jongny	1'452	1'459	70'032.00
Montreux	25'440	25'567	1'227'216.00
St-Légier-La Chiésaz	5'100	5'126	246'048.00
La Tour-de-Peilz	10'974	11'029	529'392.00
Vevey	18'854	18'948	909'504.00
Veytaux	843	847	40'656.00
Totaux	76'961	77'346	3'712'608.00
TOTAL DES REVENUS			3'712'608.00

CHARGES

Subventions aux institutions intégrées au fonds, y compris adaptations			3'630'000.00
Réserve pour soutiens ponctuels demandés en 2014 pour 2015			25'000.00
Réserve pour soutiens ponctuels et /ou aides à la création			22'608.00
Prestations d'administration et de gestion (SAI)			35'000.00
TOTAL DES CHARGES			3'712'608.00

SOLDE SELON BUDGET **0.00**

SAI - septembre 2014